



Paiement d'une amende pour une visite médicale

Par **menaud**, le **23/06/2007** à **11:32**

bonjour,

j'ai une amie qui est embauché en cdd depuis 6 mois,sa patronne ne lui à pas fais faire sa visite dans le mois qui précède l'embauche.

Elle lui a pris rendez vous vers la fin de son contrat mais ne lui a pas confirmé la date.

Sois disant que la patronne se serait pris une amende de 62 euros pour manquement de visite.

Maintenant elle réclame à mon amie de lui rembourser le montant de l'amende par chèque.A t-elle le droit?

et de plus, elle lui as dis ouvertement qu'elle voulait que mon amie démissionne pour ne pas lui payer ses indemnités de fin de contrat.Ce qu'elle a refuser mais elle lui méne la vie dur.Que doit elle faire?

Par **floriane106**, le **28/06/2007** à **17:36**

Bonjour,

Votre amie ne doit en aucun cas ni payer l'amende, ni démissionner!!!

Elle peut en revanche se prévaloir du harcèlement moral pour dans un premier temps lui faire peur et dans un second temps la poursuivre aux prud'hommes si elle continue.

La fin du cdd approchant, votre amie doit être patiente et attendre la fin de son contrat

Par **menaud**, le **29/06/2007** à **09:22**

merci,je crois que les prudhommes seront les bienvenus car elle est allée à l'inspection du travail avec ses fiches de payes, il n'ont pas réussi à les déchiffrer.